

Préparer la qualité de la couverture numérique du Grand Clermont...

par le déploiement du réseau internet très haut-débit

▶ Diagnostic

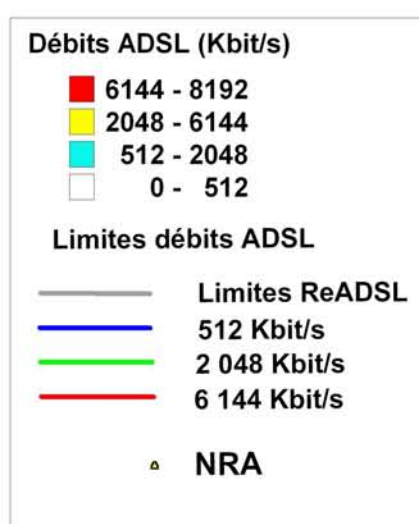
Un rattrapage très rapide ces dernières années mais encore des zones blanches ...

En 2000, la France ne comptait que quelques milliers d'abonnés à l'internet haut débit. En 2002, elle en comptait un million. Fin 2006, elle en comptait plus de 12 millions.

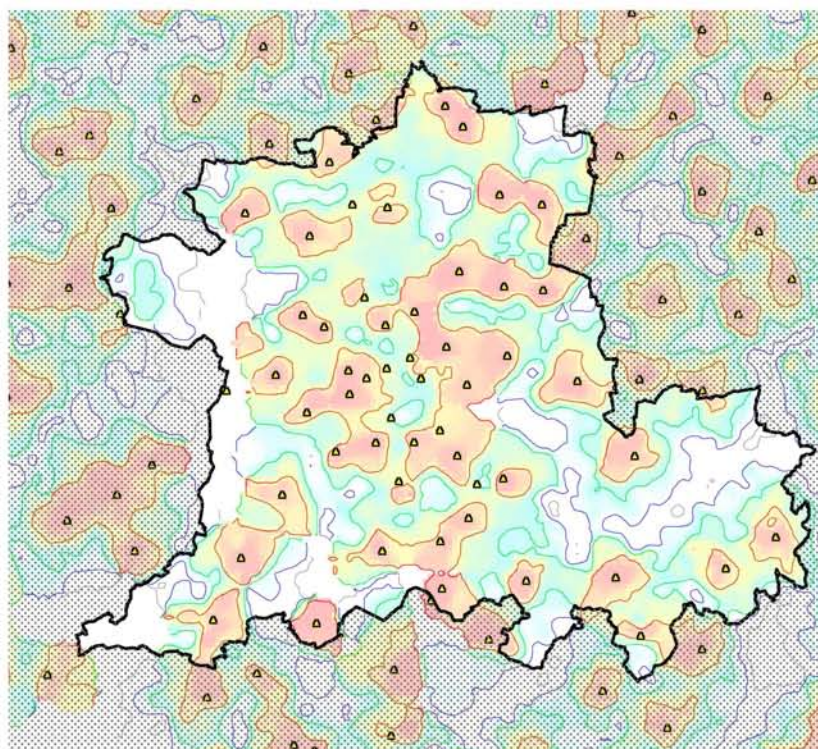
En matière de couverture numérique, à la fin 2006, 98 % de la population française était éligible à l'internet haut débit par l'ADSL.

Au début de l'année 2007, 3% de la population du Puy-de-Dôme est considéré en zone blanche, sans aucun accès à l'internet haut débit.

Sur le Grand Clermont, l'accessibilité à l'internet haut débit n'est pas homogène géographiquement, comme l'illustre la carte des zones blanches ci-dessous.



Fonds de carte
source IGN ©



Source : CETE de l'Ouest, DDE 63, mai 2007

justifiant de l'initiative du Conseil Régional d'Auvergne

Pour améliorer la couverture des zones blanches en Auvergne, le Conseil Régional a lancé le recrutement d'opérateurs par le biais d'une procédure « partenariat public-privé » sans préconisation de technologie. L'identification des zones sur lesquelles, il compte faire porter son action concerne notamment des secteurs sur une vingtaine de communes du Grand Clermont.

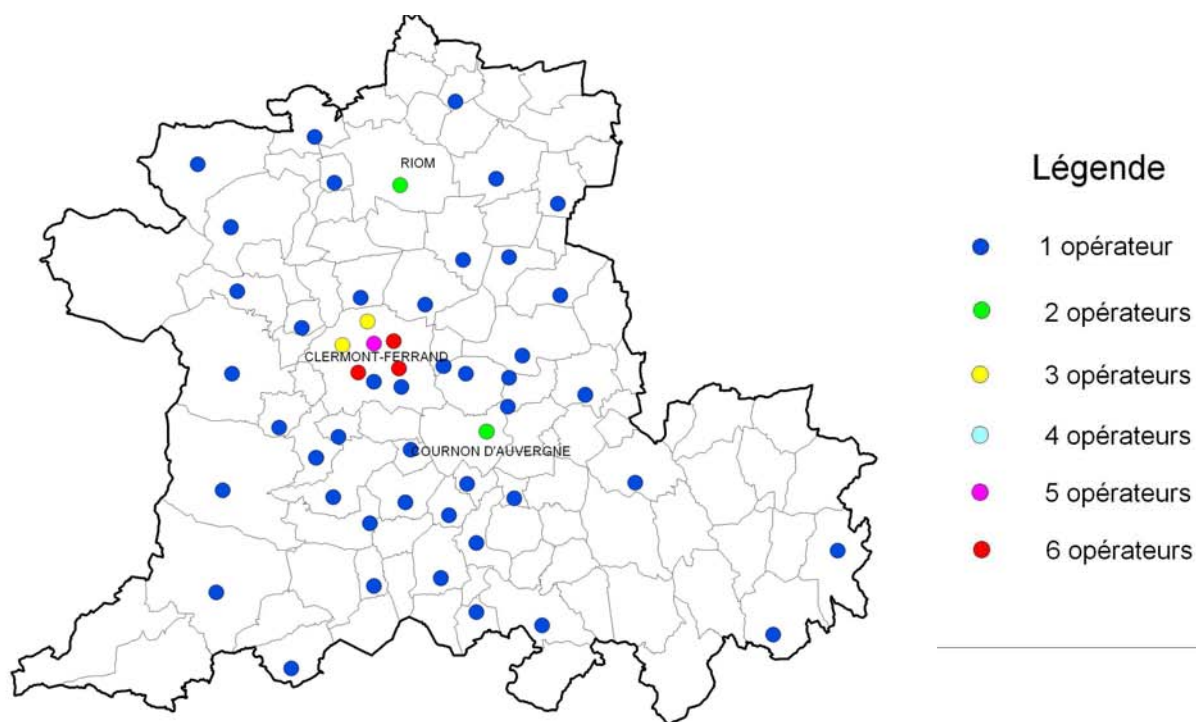
Après sélection prochaine du prestataire en septembre 2007, le déploiement de ce réseau au débit minimum de 512 Kbs est prévu pour fin 2008 au plus tard.

L'Etat, au travers du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, participe au co-financement de ce projet, ainsi qu'à celui du déploiement de visio-guichets à l'échelle des communautés de communes pour favoriser l'accès au Service Public.

La notion de dégroupage et de zones grises...

40% de la population nationale n'a pas aujourd'hui accès aux offres de dégroupage, constituant ce que l'on appelle les zones grises, zones avec comme seule offre d'accès à l'internet haut débit celle de France Télécom.

Sur le territoire du Grand Clermont, seules les villes principales ont accès au dégroupage, comme l'illustre la carte des répartiteurs dégroupés ci-dessous et disposent ainsi d'une offre variée d'accès avec au moins deux opérateurs.



Source : DDE 63 d'après DesgroupNews.com

La possibilité de dégroupage autorise le développement d'offres alternatives à celle de France Télécom et, par le jeu de la concurrence, est un facteur de baisse des tarifs. Ce qui est intéressant pour le citoyen l'est encore plus pour les acteurs économiques qui, dans l'éventualité d'une recherche d'implantation, privilégient désormais des sites non seulement desservis par l'internet haut débit (voire très haut débit) mais aussi des sites leur permettant d'avoir des offres concurrentes.



Les limites prévisibles du marché et de la concurrence ...

Comme explicité plus haut, la couverture numérique de l'ensemble du territoire, et donc la résorption des zones blanches, fait l'objet de l'intervention publique de l'Etat et des Conseils Régionaux, notamment dans le cadre du contrat de projet 2007-2013. L'accès ADSL à 512 Kbs constituera le niveau de performance minimum acceptable pour les utilisateurs. En effet, la tendance est clairement à l'élargissement des usages et l'augmentation des débits.

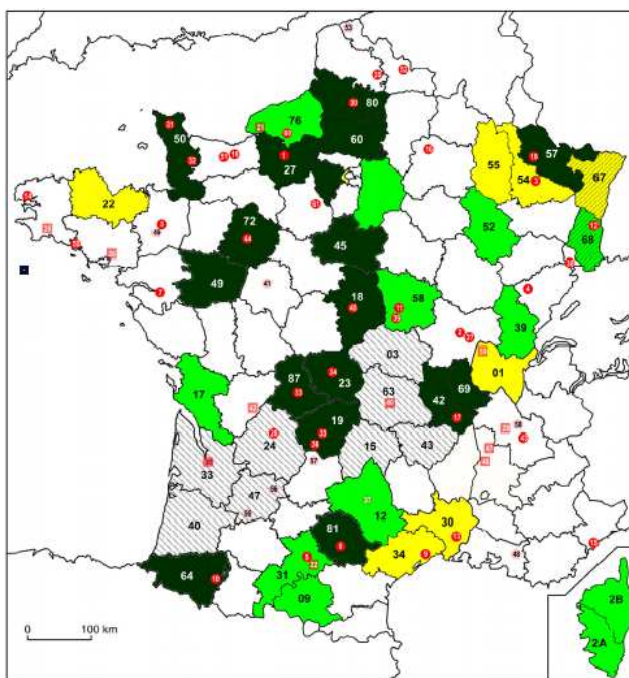
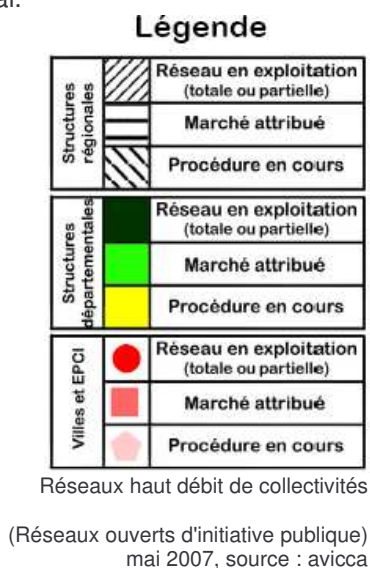
Pour ce qui concerne la généralisation du dégroupage, et donc la résorption des zones grises, l'extension indéfinie de la concurrence n'est pas un fait acquis et le président de l'ARCEP⁹¹⁰ plaide clairement pour une action des collectivités dans le but de porter le pourcentage d'abonnés pouvant prétendre au dégroupage de 60% actuellement à 75 % selon le scénario le plus optimiste.

L'ARCEP considère aussi que la concurrence pour les services aux entreprises est plus difficile à développer que pour les services aux particuliers, du fait de la localisation des entreprises et des zones d'activités généralement éloignées des zones d'habitation et donc des répartiteurs téléphoniques, rendant le dégroupage coûteux pour les opérateurs alternatifs.

...plaident pour une initiative forte des collectivités

La prise en compte des besoins des acteurs économiques, entreprises, usines, filiales, PME, sous-traitants, soumises à un contexte croissant de modernisation technique des modes de transmissions de données et de communication, a conduit le Gouvernement à faire du développement de l'accès au haut débit un enjeu national, soutenu par le Parlement et par la loi dite de confiance dans l'économie numérique¹¹. Les collectivités locales ont alors été autorisées à intervenir elles-même et à conduire leurs propres projets pour offrir le haut débit à leurs entreprises et leurs habitants.

La carte des réseaux ouverts d'initiatives publiques de l'Avicca¹² illustre la vitalité des collectivités locales sur le territoire national.



⁹ Source : rapport d'E. BLESSIG, Déploiement de la couverture numérique, mars 2007

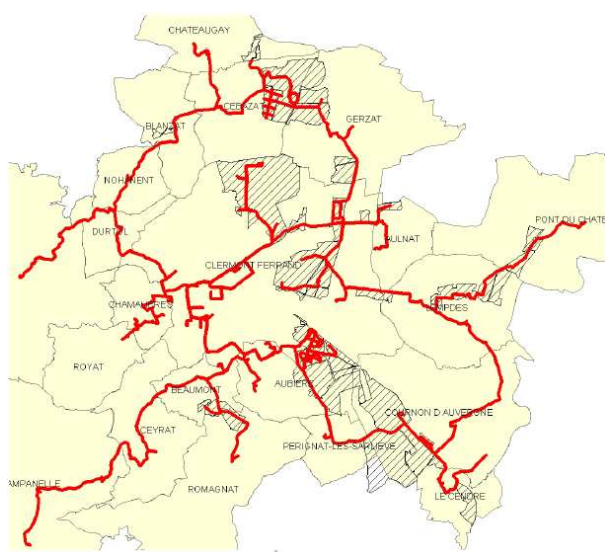
¹⁰ ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

¹¹ Loi n°2004-575 du 21 juin 2004

¹² Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, www.avicca.org

L'initiative de Clermont-Communauté...

Profitant de ces opportunités législatives, Clermont-Communauté a engagé la construction de son réseau très haut débit qui irriguera les 21 communes de son territoire.



L'opération menée par le biais d'une délégation de service publique permettra le déploiement d'un réseau de 150 km qui sera équipé de fibre optique. Le coût de déploiement de ces réseaux principalement dû au génie civil (80 %), sera atténué par la mutualisation des travaux, conduite sur un linéaire de 48 km (14 km de la réalisation de la ligne de tramway, le reste avec la pose de fourreaux lors de travaux de concessionnaires par anticipation).

Le réseau très haut débit de Clermont-Communauté,

source agence clermontmétropole

Toutes les zones d'activités seront desservies par ce réseau. Dans les nouvelles zones d'activités pré équipées selon les recommandations de l'ARCEP¹³ avec des fourreaux propriété de la collectivité, la fibre optique sera directement reliée à la parcelle délivrant ainsi à l'entreprise un débit quasiment illimité (1 Gigabit/s). Pour les zones d'activités anciennes, la fibre optique offrira de nouvelles possibilités de dégroupage stimulant encore la concurrence en matière d'offre haut débit.

Ces dispositions seront des atouts certains en matière de compétitivité économique, favorisant la concurrence et donc la baisse des tarifs.

Une fracture numérique technique et sociale au sein du Grand Clermont?...

En additionnant les efforts consentis par les collectivités en matière d'infrastructure de télécommunications, la totalité des habitants du territoire du Grand Clermont pourra potentiellement, d'ici la fin 2008, accéder à l'Internet haut débit. Toutefois, il est à craindre que la disparité de l'offre, en terme de débit consenti, d'usage potentiel ou de concurrence tarifaire, déjà constatée à l'heure actuelle, continue de s'accroître dans les prochaines années.

Ailleurs sur le territoire national, des projets à très haut débit émergent, portés par les opérateurs dans les quartiers d'habitation évidemment les plus denses par souci de rentabilité. Ils apportent la fibre optique jusque chez l'habitant, autorisant alors des usages bien supérieurs (offres multi-play internet-téléphone-télévision, télévision numérique haute définition...) à ceux permis par une simple connexion à 512 Kbs.

Il a tout lieu de penser que ces expérimentations se généraliseront dans un proche avenir, et probablement que les quartiers et villes les plus denses du Grand Clermont pourront profiter de ces nouvelles offres.

Une stratégie prospective est donc à mener pour anticiper ces probables aménagements numériques, tout en gardant à l'esprit que, de l'autre côté, toute une partie de la population ne peut actuellement pas, sur le plan financier, s'équiper en ordinateur ou s'abonner à l'internet, constituant de fait une certaine fracture numérique "sociale" venant s'ajouter à la fracture numérique "territoriale" au sens technique du terme.

¹³ Guide pour l'équipement des zones d'activités en infrastructures de télécommunications à haut et très haut débit, www.arcep.fr

Enjeux **en matière d'aménagement numérique**

Prendre la mesure de la fracture numérique et de ses conséquences, tant du point de vue social que du développement territorial. Cette fracture ne peut que s'accroître entre les villes principales du Grand Clermont et le reste du territoire, sans attitude volontariste des décideurs locaux.

Anticiper la montée des attentes et des besoins des citoyens et des acteurs économiques, notamment en matière de très haut débit afin de réduire le phénomène de zones blanches de très haut débit.

Anticiper d'ores et déjà l'aménagement numérique dans tous les nouveaux projets d'infrastructures ou d'aménagement urbains mais aussi d'habitat.

Mettre en place une politique d'aménagement numérique partagée par l'ensemble des collectivités intervenant sur le territoire du Grand Clermont.

Capitaliser les réalisations et les connaissances de Clermont Communauté dans ce domaine.

Mettre en cohérence les démarches de développement numérique du territoire avec les autres approches territoriales conditionnant l'implantation des nouvelles activités économiques ou des zones d'urbanisation futures.